



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17826
13 février 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 FEVRIER 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre que je vous ai adressée ce matin (S/17824), et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'hier et ce matin les forces militaires iraniennes ont utilisé des armes chimiques contre les forces armées iraqiennes qui résistaient aux assaillants iraniens.

L'Iraq, qui surveillait les menées du régime iranien, a observé qu'il se préparait à user d'armes chimiques contre les forces armées iraqiennes. Nous avons donc pris les mesures de précaution qui s'imposaient, car nous étions absolument convaincus que, fidèle à ses habitudes, dès qu'il se trouverait dans une situation critique sur le plan militaire, le régime iranien déclencherait une campagne de désinformation et de calomnie et essaierait de brouiller les cartes pour masquer sa défaite et justifier l'emploi d'armes chimiques contre nos propres forces.

C'est exactement ce qui s'est passé. En effet, constatant que la résistance opposée par les forces militaires iraqiennes à la série d'attaques qu'il a lancées dans la nuit du 9 au 10 février 1986 à l'est de Bassora et dans la région du Chatt Al-Arab contrariait ses sombres desseins d'agression, l'Iran a déclenché une campagne de désinformation et de calomnie à coups de communiqués et de déclarations, comme celle contenue dans la lettre du Ministre iranien des relations extérieures. J'appelle plus particulièrement votre attention sur le communiqué ci-après qui a été publié par un porte-parole de l'armée iranienne le 13 février 1986 et transmis par l'agence United Press :

"Il y a deux jours, dans un effort désespéré, l'Iraq a commencé à utiliser des armes chimiques après la défaite essuée par Bagdad lors des opérations militaires "WA-al-Favr 8" et la perte de la ville iraqienne de Faw."

Le porte-parole militaire a ajouté :

"L'Iraq a concentré ses attaques aux armes chimiques sur les palmeraies du port libéré de Faw, le long de la route qui va de Faw à Bassora, ainsi que sur la rive occidentale de l'Arvand."

Je souhaite appeler votre attention et celle de la communauté internationale sur le fait que, dans les déclarations et les communiqués susmentionnés et dans d'autres qui ont déjà été rendus publics par les organes d'information, le régime iranien avoue ouvertement que ses forces armées sont sur le point d'envahir l'Iraq. J'espère que vous ne manquerez pas de noter la manière indigne et méprisante dont le Ministre iranien des relations extérieures prétend justifier l'utilisation par les forces du régime d'agression d'armes chimiques contre les forces armées iraqiennes qui, exerçant leur droit de légitime défense conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, s'efforcent de préserver la souveraineté de l'Iraq, son intégrité territoriale, l'honneur, la dignité et les intérêts de son peuple et son droit à une existence indépendante.

Nous exposons cette situation devant vous et devant l'opinion publique mondiale afin que le régime iranien assume la responsabilité d'une telle manœuvre. Les Iraquiens ne sont pas intimidés par de telles armes et ils ne le seront pas aussi longtemps qu'ils auront pour eux le droit.

Nous déclarons que cet acte criminel ne restera pas impuni et nous prononçons une mise en garde contre le danger qu'il y a à se laisser leurrer par cette tactique éhontée du régime iranien dont le but manifeste est de détourner l'attention de la question fondamentale - à savoir la grave menace contre la paix et la sécurité internationales en général et contre la paix et la sécurité de la région, en particulier, qu'entraîne l'acharnement du régime iranien à livrer la guerre contre l'Iraq et à l'envahir en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international - et de diviser les esprits dans la recherche d'une solution véritable et durable de cette question au niveau international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
